

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	33 (1945)
Heft:	679
 Artikel:	A travail égal, salaire égal
Autor:	B.B.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-265430

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

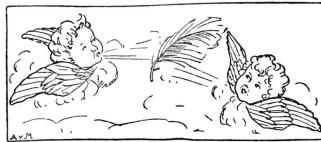
Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

négocier d'une rente-vieillesse. Les associations féminines insistent aussi pour que les mères soient représentées dans les Commissions qui préparentont l'assurance-maternité.

Espérons que ces requêtes finiront par être écoutées, car la bonne volonté des femmes ne demande qu'à s'employer en faveur de l'intérêt général.

S. F.



DE-CI, DE-LA

Pour l'Avenir...

...Fondation pour la justice sociale dans l'éducation, nous prie de rappeler que les inscriptions pour l'attribution de bourses doivent se faire avant le 28 février, par écrit sur formulaire spécial, auprès du secrétaire, M. R. Ehrat, 34, chemin de l'Etang, Châtelaine (Genève). On sait que le but de cette Fondation est de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige, en gagnant prématûrement un salaire, à renoncer à la carrière de leur goût.

Un bon exemple.

C'est celui qui donne la Banque industrielle de Baden, dont les comptes de 1944 nous tombent par hasard sous les yeux; nous y lisons que sur le bénéfice net de l'exercice écoulé, le conseil d'administration propose de verser, entr'autres dons à des œuvres diverses, 250 fr. à «la Ligue des Femmes» du cercle de Baden et 250 fr. à la section de Baden de la Société d'utilité publique des femmes suisses. Elles ont de la chance, les Badsoises!

Voyez-vous la Banque cantonale vaudoise verser 500 fr. à l'Union des femmes de Lausanne, ou la Caisse hypothécaire de Genève donner mille francs au Suffrage féminin!

S. B.

Un des aspects de la protection de la famille : la politique du logement

(suite de la 1^{re} page)

Nous signalons ici combien la rédaction vague et peu impérative de l'alinéa 3 de ce contre-projet nous paraît regrettable; il y est dit : «La Confédération peut appuyer des mesures...». Aucune autre précision n'est donnée sur ces mesures, ni sur ceux qui les prendront... ou ne les prendront pas! Et même si certaines mesures sont prises, la Confédération peut — mais n'a pas l'obligation de les appuyer. Il est clair qu'il s'agit ici de subventions, car il est dit plus loin qu'une loi fédérale indiquera les conditions auxquelles la Confédération peut fier sa participation financière, et il est certain aussi que la rédaction si prudente de cet alinéa est destinée à laisser de côté toute idée de centralisation des mesures et à sauvegarder la liberté entière des cantons et des communes auxquelles la Confédération ne fe-

ngleterre pour avertir ses compatriotes du danger que les menaçait.

En 1935, elle rentra au Parlement pour la conscription de Jarrow (acier et constructions navales). C'était au temps le plus sombre de la crise. Les fabriques et les chantiers de Jarrow auraient dû travailler à plein rendement pour éloigner la menace hitlérienne, mais aucune fumée ne sort des cheminées, les chantiers sont fermés depuis longtemps. A Jarrow, les ouvriers et leurs familles ont faim. La fille du filateur plaide passionnément leur cause au Parlement. Elle finit par conduire les malheureux sans-travail en une «Marche de la Faim» sur Londres. Sans se lasser, elle lutta contre un système économique qui réduisait à néant l'une des régions les plus industrialisées de cette Angleterre qui avait besoin de bateaux. En 1939, elle poursuivit sa croisade en publiant un livre émouvant *La Ville qu'on a assassinée*, qui remporta un grand succès.

Alors que la guerre d'Espagne n'était encore qu'un nuage à l'horizon international, la perspicace travailleuse expliquait déjà à ses auditeurs les dangers du fascisme.

En 1939, les légions de Hitler envahirent soutien la Pologne, justifiant les avertissements donnés par Miss Wilkinson. Elle obtint alors son premier poste dans un ministère, celui de Secrétaire au Ministère des Pensions où elle était chargée de distribuer des allocations aux indigents. Elle remplit sa tâche avec énergie, habileté et largeur de vues. L'année suivante, quand Churchill forma son ministère, elle suivit M. Herbert Morrison au Ministère de la Sécurité nationale.

rait qu'aider financièrement, ce qui est le moyen le plus simple.

Le Comité suisse de protection familiale a, dans une pétition adressée au Conseil national et rédigée par Mme E. Steiger, Dr. en droit, Zurich, exprimé les doutes que lui a inspirés cet alinéa 3. Il relève précisément que le projet n'accorde à la Confédération que le droit de donner des subventions et que l'attribution de subventions n'est pas le meilleur moyen d'améliorer les conditions d'habitation des familles. Nous sommes certaines pour notre part, que, si la subvention est utile, et même nécessaire, elle doit cependant n'être qu'un accessoire d'autres mesures de première importance (par exemple faculté d'expropriation des communes). Le système des subventions accordées pour encourager la construction de logements, soit en vue de lutter contre la pénurie de logements, soit pour combattre le chômage, a eu des résultats qui sont très divers. Le côté sombre du système, c'est qu'il met au premier plan les préoccupations d'ordre financier des communes et des cantons qui doivent généralement accorder eux aussi des subventions pour bénéficier de l'aide fédérale, et des particuliers ou sociétés qui veulent construire (pour ceux-ci il s'ajoute encore souvent un élément spéculatif : on «profite» des subventions). Or, ces préoccupations d'ordre financier et spéculatif devraient être complètement écartées dans l'action en faveur de l'amélioration des conditions d'habitation des familles.

Les constructions nouvelles ou les améliorations doivent être faites dans l'intérêt de la famille avant tout, et non dans l'intérêt de constructeurs pour lesquels il s'agit de placements de capitaux. Le genre des maisons, à une ou deux familles, de l'aménagement, le prix du loyer, sont des facteurs qui n'encourageront pas l'initiative privée; même à coups de subventions, il est peu probable qu'on atteigne le succès attendu. Il s'agirait donc de donner à la Confédération pouvoir de prendre d'autres mesures appropriées, qui ne porteront pas non plus d'ailleurs atteinte à la liberté des cantons et des communes, mais au contraire, permettront de leur accorder des compétences utiles. A cet effet, le Comité suisse de protection familiale propose une autre rédaction de l'al. 3 du contre-projet, disant en substance : «La Confédération appuiera les mesures pour la construction et l'assainissement de logements et de colonies pour les familles. Elle a le droit d'édicter, dans une loi fédérale, les prescriptions nécessaires pour encourager ces mesures et de lier sa participation financière à certaines conditions. Les dispositions cantonales sur la police des constructions sont réservées».

Il faut espérer que le texte de cet al. 3 sera, en effet, remanié de façon à permettre une politique du logement véritablement adaptée aux besoins de la famille et capable de donner des résultats positifs.

R. S.

A travail égal, salaire égal

En Grande-Bretagne

Les industries mécaniques et connexes comptent plus d'un tiers d'ouvrières, contre 16 % en 1940. Le principe y est depuis longtemps admis de l'égalité des salaires. Mais on a adopté tant de nouvelles méthodes de travail, et celui-ci a été tellement divisé, qu'il est devenu difficile de déterminer un taux approprié de salaire. Des ouvrières se sont plaintes que le principe n'était pas équitablement appliqué. On procédera donc à un classement du travail selon la difficulté, sans tenir compte du sexe. On croit généralement qu'il faudra continuer après guerre à employer des femmes dans cette industrie, étant donné les grands progrès accomplis quant à la simplification, la production en série, l'emploi de nouvelles matières et de nouvelles méthodes, nées de la nécessité de recourir à une main-d'œuvre inexpérimentée. Après la guerre, il n'y aura pas assez de main-d'œuvre qualifiée pour «tourner».

B. B.

En France

Une ordonnance du 24 août dernier — donc exactement du moment de la libération — le fait est significatif! — dit à son article 7 que «dans des conditions égales de travail et de rendement, les taux minima des salaires des femmes seront égaux aux taux minima de salaires de travailleurs de sexe masculin».

Connaissant les détails de cette vie si remplie, je m'attendais à trouver, au Secrétariat du Ministère, une femme plutôt rébarbare; pas du tout; je parlais à une personne charmante et très féminine. Je dis «parlais» car Miss Wilkinson a l'art, très flatteur, de savoir écouter; quand c'est elle qui parle, ses yeux s'illuminent, tout son visage s'éclaire. Ses goûts sont simples, elle joue du piano, et aime le cinéma et le jardinage... quand elle en a le temps.

Les Anglais sont fiers d'Ellen Wilkinson. Son histoire symbolise celle de l'Angleterre moderne, ses hauts et ses bas, ses luttes et ses victoires.

Correspondance

A propos de l'amnistie fiscale

Lausanne, 11 février 1945

Chère Rédactrice,

Vraiment notre pays exagère! Son masculinisme, par quoi j'entends sa façon masculine de penser, d'envisager les faits, les choses, sans tenir compte de la plus forte moitié de la population, dépasse les bornes permises.

Les C. F. F. ne connaissent que MM. les voyageurs, les services de récupération, que MM.

les concierges; les instances fiscales, communales, cantonales ou fédérales, ne connaissent que MM. les contribuables, en dépit des faits et des feuilles vertes qui tombent aussi bien sur les femmes que sur les hommes.

Le Bureau fédéral des contributions publiques ne sait pas que les femmes paient des impôts, et quelle impôt! Ouvrez la brochure maladroite, vulgaire plus qu'il ne faut, adressée à deux millions de contribuables; on ne voit que des contribuables du sexe masculin. Que dites-vous de cette homme épais et satisfait qui s'étale sur la couverture? On s'attend à le voir nouer une

Liste de conférencières dressée par le Service de Conférences des Femmes de Suisse romande

(Suite)

II. Canton de Vaud (suite)

Conférencières des Associations féminines et de groupements divers

Mme Antoinette BOURL, Secrétaire U.C.J.F., L'Ibis b. Ch. de Bonne Espérance, Lausanne. *Les Unions Chrétiennes de Jeunes Filles au travail dans les pays en guerre.*

La foi chrétienne, les risques qu'elle court, les risques qu'elle fait courir.

Mme Alfred CARRARD, Avenue de Rumine, 50, Lausanne. *L'épanouissement de la personne.*

Mme Jean CARRARD, institutrice Avenue du Servan, 22, Lausanne. *L'école et les parents.*

Histoire de la musique (avec démonstration sur piano).

La Révolution vaudoise.

Mme Huguette CHAUSSON, institutrice privée Avenue du Léman, 43, Lausanne. *Le Comte vert et le Pays de Vaud.*

Romainmôtier et les mariages de Marguerite d'Autriche.

Adèle d'Affry, de Fribourg.

Mme Olga CHRISTEN, Missionnaire, Fleurettes, 43, Lausanne. *Expérience d'une infirmière dans la forêt vierge.*

La maternité chez les primittifs de la forêt équatoriale.

Mme Marie-Louise COCHET, Directrice du Centre Information ménagère, Av. Jominin, 3, Lausanne. *Le Centre ménager de Lausanne.*

Conservation des fruits et légumes (démonstration pratique).

Mme Marie-Louise CORNATZ, Assistante sociale à l'Office cantonal des mineurs, Ch. de la Batière, Cour-Lausanne. *La rééducation de la jeunesse difficile.*

Mme Suzanne CORNATZ, Instructrice nationale éclairante, La Condémine, Cour-Lausanne. *Une jeunesse enthousiaste.*

Une jeunesse au service du pays.

Une jeunesse internationale.

Mme Marg. EVARD, Dr. es lettres St-Sulpice (Vaud). *Sous la mère repose l'espérance du village.*

Grandes figures féminines de notre passé suisse.

La femme, porteur du flambeau du spiritualisme familial et national.

Mme Aline GIROUD, Avenue de Chaillly, 7, Lausanne. *De la formation de la personne.*

La coopération à vol d'oiseau.

Histoire du mouvement coopératif en Suisse.

Mme Maroussia GRENIER, Château-d'Oex. *Les «pourquoi» d'une petite Russe au temps des Czars.*

Comprendre ses enfants! Comprendre ses parents!

L'écolier et la joie au travail.

Mme Suzanne GREGORY, Avenue de la Fontaine, 24, rue du Mont-Blanc, Genève. *au prix de Fr. 1.80.*

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie
26, rue du Mont-Blanc, Genève

au prix de Fr. 1.80.

Les fleurs ont leur langage

Les plus belles

Les plus fraîches

se trouvent chez

Hirt

4, rue de la Fontaine tél. 5.0x.60

GENÈVE

PORCELAINES - CRISTAUX

COUTELLERIE

SERVIR - BOYS

LOUIS KUHNE

6, rue du Rhône

LAUSANNE

LES TÂCHES ACTUELLES DE LA FEMME SUISSE.

L'œuvre de la Croix-Rouge Suisse : Secours aux enfants de France.

Plan Beveridge.

Mme Berthe VULLIENIN, Journaliste

Avenue de Chaillly, 33, Lausanne.

Les tâches actuelles de la femme suisse.

L'œuvre de la Croix-Rouge Suisse : Secours aux enfants de France.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme VVE L. MENZONI

Solidité - Elegance

5 %/o escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

